



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
17 MAI 2021

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 17 mai 2021 à 09 h 30 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie de la COVID-19 et tel que permis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle ont assisté :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mme Nathalie Bellavance, 2^{ième} vice-présidente
Mme Nathalie Ricard, membre
Mme Brigitte Villeneuve, membre
M. Bertrand Lefebvre, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies
M. Daniel Paquette, directeur des opérations

RÉSOLUTION NO : A47-05-2021
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A48-05-2021
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 avril 2021;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Dates des assemblées ordinaires des mois de mai à juillet 2021;
6. Confirmation au poste de contremaître – David Marien;
7. Autorisation d'ajout d'une carte de crédit – Contremaître;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

8. Adoption de la Politique visant à promouvoir la civilité en milieu de travail, à prévenir et contrer le harcèlement sous toutes ses formes;
9. Adoption de soumission RAIM-2021-004 – Services professionnels d'étude d'avant-projet pour l'augmentation de la capacité de l'usine d'eau potable;
10. Affaires nouvelles;
11. Période de questions;
12. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : A49-05-2021
(Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 avril 2021)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 avril 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : A50-05-2021
(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 487 353,14 \$ et de 138 735,63 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la liste des comptes à payer au montant de 437 063,53 \$ préparée le 10 mai 2021 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : A51-05-2021
(Dates des assemblées ordinaires des mois de mai à juillet 2021)**

ATTENDU la résolution 157-12-2020 de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2020 adoptant le calendrier des assemblées ordinaires pour l'année 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à ce calendrier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte de modifier le calendrier des assemblées ordinaires tel qu'adopté par la résolution 157-12-2020 comme suit:

Endroit : Siège social de la RAIM 4445, Côte de Terrebonne à Terrebonne		
Date de l'assemblée	Heure	Exceptions
17 mai 2021	9 h 30	
21 juin 2021	9 h 30	
12 juillet 2021	9 h 30	
23 août 2021	14 h 00	Refinancement RAIM
27 septembre 2021	9 h 30	
25 octobre 2021	9 h 30	
29 novembre 2021	9 h 30	1 ^{ère} assemblée post-élection
16 décembre 2021	16 h 00	Période des fêtes

QU'un avis public soit publié à cet effet dans un journal local.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A52-05-2021 (Confirmation au poste de contremaître – David Marien)

ATTENDU l'embauche de M. David Marien à titre de contremaître le 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE la période probatoire de M. Marien se termine au plus tard le 7 juin 2021, et ce conformément à l'article 4.10 A) du Protocole d'entente de *L'association des employés cadres de la Ville de Terrebonne*;

ATTENDU QUE M. Marien a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste, tel que le confirme l'évaluation formelle de son rendement effectuée le 3 mai 2021 par M. Daniel Paquette, directeur des opérations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAIM confirme la permanence de M. David Marien à titre de contremaître à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A53-05-2021 (Autorisation d'ajout d'une carte de crédit - Contremaître)

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QU'une carte de crédit Visa Desjardins soit émise au nom de M. David Marien, contremaître à la RAIM, avec les mêmes conditions que les autres détenteurs de carte, soit un montant maximal de crédit de 5 000 \$.

QUE la secrétaire-trésorière soit à autorisée à signer, pour et nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), tous les documents requis par Visa Desjardins.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

En l'absence de la secrétaire-trésorière de la RAIM, que l'assistante secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ces documents.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A54-05-2021

(Adoption de la Politique visant à promouvoir la civilité en milieu de travail, à prévenir et contrer le harcèlement sous toutes ses formes)

ATTENDU la résolution 68-04-2013 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a adopté la *Politique sur le harcèlement en milieu de travail*;

ATTENDU QUE la *Politique sur le harcèlement en milieu de travail* n'a pas été mise à jour depuis son adoption en 2013;

ATTENDU les changements législatifs apportés à la *Loi sur les normes du travail* le 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU l'importance que la RAIM accorde à la notion de civilité en milieu de travail;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la politique de la RAIM sur le harcèlement psychologique en milieu de travail et d'y inclure les notions de civilité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration de la RAIM adopte la *Politique visant à promouvoir la civilité en milieu de travail, à prévenir et à contrer le harcèlement sous toutes ses formes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A55-05-2021

(Adoption de soumission RAIM-2021-004 – Services professionnels d'étude d'avant-projet pour l'augmentation de la capacité de l'usine d'eau potable)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels d'étude d'avant-projet pour l'augmentation de la capacité de l'usine d'eau potable (RAIM-2021-004);

ATTENDU QUE la grille d'évaluation a été approuvée par la résolution A08-01-2021 lors de l'assemblée ordinaire du 25 janvier 2021;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 mars 2021;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 avril 2021;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

	Pointage final	Montant
Cima+ S.E.N.C.	16,92	90 370,35 \$ t.t.c.
TetraTech QI inc.	15,16	94 814,71 \$ t.t.c.
SNC Lavalin inc.	4,64	306 231,31 \$ t.t.c.
FNX-Innov inc.	----	----

ATTENDU QUE la firme FNX-Innov inc. ne se s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RAIM ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 402 412,50 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le nom de la firme Cima+ S.E.N.C. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 17 mai 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Cima+ S.E.N.C.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de Cima+ S.E.N.C. pour les services professionnels d'étude d'avant-projet pour l'augmentation de la capacité de l'usine d'eau potable, au montant de 78 600,00 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉ

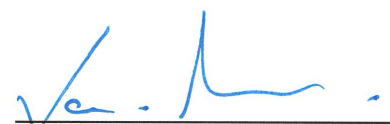
RÉSOLUTION NO : A56-05-2021
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière